



ANIMATEUR SECURITE EN TPE/PME

INITIER UNE DEMARCHE A LA TAILLE DE SON ENTREPRISE

OBJECTIFS

- Connaître la réglementation et les missions d'un animateur sécurité.
- Acquérir les compétences pour savoir mettre en place une première démarche de protection et de prévention des risques professionnels.
- Disposer de modèles de documents « sécurité » susceptibles d'être demandés par l'inspection du travail et savoir les appliquer.

PUBLIC / PRE-REQUIS / EFFECTIF

Toute personne en charge d'animer la sécurité dans son entreprise (obligation de désigner un animateur sécurité, art. L4644-1 du code du travail) ou intervenant dans la prévention des risques professionnels. Conditions optimales : groupe de 8 personnes maximum.

DUREE

2 jours (14 heures).

MOYENS PEDAGOGIQUES TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

Stage animé par un responsable sécurité en TPE/PME expérimenté, certifié formateur SST. Exposés, études de cas pratiques, échanges d'expériences. Support pédagogique remis à chaque participant.

METHODE ET OUTILS D'EVALUATION / SANCTION DE LA FORMATION

A chaque phase du programme, un questionnaire et/ou un exercice pratique permet au participant et au formateur de mesurer les acquis, les points non intégrés ou mal assimilés.

Une attestation de présence sera remise en fin de stage.

PROGRAMME

INTERETS DE LA PREVENTION EN SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

Intérêts pour l'employé et l'employeur
Les textes réglementaires majeurs
Missions du chef d'établissement
Coûts des AT/MP

SUPPORTS ET OUTILS POUR ANIMER LA PREVENTION DANS MON ENTREPRISE

Objectifs de l'animation de la prévention
Acteurs internes et externes de la prévention
9 principes généraux de prévention définis par le Code du Travail
Bonnes pratiques pour respecter ces principes
Application à une situation de travail concrète

MISSIONS DE L'ANIMATEUR SECURITE

Animation/suivi de la formation du personnel
Mise en place/suivi d'actions sur le terrain
Communication auprès des salariés
Rédaction de documents :
Obligatoires : règlement intérieur, plan de prévention, document unique...
Recommandés : livret hygiène, fiche de poste...
Relation avec les intervenants extérieurs
Suivi des vérifications périodiques
Affichage obligatoire

MISE EN PLACE ET SUIVI D'UNE DEMARCHE SECURITE

6 étapes pour une mise en place efficace
Faire évoluer en douceur ses actions
Contrôler sa démarche sécurité